



ENAGIC 8 PROSPERITY ASSOCIATION

Formulaire d'inscription et d'adhésion v7.M

Politiques et procédures d'adhésion E8PA

INTRODUCTION

Le présent document décrit les politiques et les procédures d'adhésion à l'Enagic 8 Prosperity Association (E8PA). Enagic se réserve tout droit de mettre à jour et/ou modifier le contenu de ce document à tout moment.

ADMISSIBILITÉ

L'adhésion à l'E8PA est ouverte aux distributeurs d'Enagic intéressés par la vision de la société et les avantages de l'association. Un distributeur Enagic souhaitant devenir membre sera accepté après la soumission, la réception, l'acceptation et le traitement de la demande d'inscription et des frais exigés.

Les distributeurs ayant le statut « Tokurei » ne sont PAS éligibles. Les adhésions multiples par identifiant de distributeur agréé sont interdites.

BÉNÉFICES

Commissions grâce à l'adhésion E8PA pour l'auto-inscription et l'inscription en aval sur la base de la règle des 8 points d'Enagic.

E-points reçus pour les ventes à 8 points et les achats personnels de n'importe quel produit Enagic générant des E-points. Recevez des E-points supplémentaires pour les ventes de groupe (exclusivement pour les distributeurs Enagic de rang 6A2 et plus).

* Pour plus d'informations concernant les E-points, veuillez consulter le site officiel, vous renseigner auprès de votre agence locale ou contacter directement le bureau de l'E8PA par e-mail.

Remboursement des dépenses applicables en utilisant les E-points gagnés après avoir participé à des événements sponsorisés par Enagic (anniversaire du PDG et anniversaire annuel) pour soi-même, et les frais payés au nom des membres de la famille, ou des distributeurs en aval.

* Les reçus officiels indiquant le nom du payeur doivent être fournis. Le nom du distributeur Enagic ou du membre de E8PA doit correspondre au(x) reçu(s) fourni(s).

Remboursement des dépenses applicables aux séminaires/formations organisés par Enagic.

* Afin d'échanger des E-points, veuillez soumettre le(s) formulaire(s) de remboursement nécessaire(s) accompagné(s) de justificatifs sur le site officiel de l'E8PA.

** Les membres sont financièrement responsables si les E-points accumulés ne couvrent pas le coût total des dépenses.

Remboursement des frais d'inscription et de scolarité pour l'enseignement supérieur.

* Les frais d'inscription et d'admission doivent être payés par le membre E8PA afin de recevoir le remboursement et des preuves suffisantes doivent être fournies au bureau de l'E8PA.

Remboursement des frais payés dans les installations d'Enagic à Okinawa, au Japon.

*Les frais payés par le membre E8PA au nom des membres de sa famille ou de ses distributeurs en aval pendant la visite peuvent être remboursés avec des E-points.

** La demande de remboursement doit être présentée au plus tard trois mois après la date d'émission du reçu.

*** Le montant minimum de remboursement est de 50 USD, les montants inférieurs à 50 USD ne seront pas pris en considération.

L'adhésion à l'E8PA compte comme une (1) vente de machine. (Ne peut être utilisé comme vente directe pour monter aux rangs 2A-6A).

Les adhésions E8PA argent et supérieures sont comptabilisées comme une (1) vente de groupe pour les bonus distributeurs Enagic. Pour les adhésions bronze et cristal, l'inscription comptera pour 0,5 vente (ces adhésions ne pourront pas compter pour une vente directe lors de l'évaluation des bonus des statuts 6A2-3 et plus).

TERMES

La période d'adhésion est une période de douze mois commençant le jour de la réception du formulaire d'inscription et d'adhésion. Pour les renouvellements, une nouvelle période commence à l'expiration de la période initiale.

L'adhésion E8PA n'est ni transférable ni cessible.

La carte de membre E8PA doit être présentée lors de toute utilisation des installations de l'E8PA pour bénéficier des avantages liés à l'adhésion.

SUITE À LA PAGE 3



Politiques et procédures d'adhésion E8PA

SUITE DE LA PAGE 2

La vente ou l'inscription à l'E8PA n'a aucun effet sur le statut du distributeur (ex. FA -> SP, D-0 -> D-1).

E8PA seront exemptés des commissions et des E-points liés aux achats effectués avec la carte E8PA. Les commissions et les E-points seront transmis aux membres E8PA suivants dans une limite de 8 points.

RENOUVELLEMENTS

L'adhésion doit être renouvelée dans un délai d'un mois avant son expiration pour que les E-points accumulés puissent être conservés. Les E-points accumulés expireront définitivement si l'adhésion n'est pas renouvelée dans les 30 jours précédant la date d'expiration.

La période d'adhésion renouvelée d'un an commence le jour suivant la date d'expiration de la période d'adhésion initiale.

Les E-points acquis sont valables pendant 3 ans lors du renouvellement de l'adhésion. Les E-points octroyés pour des ventes le 2022.09.01 expireront le 2025.09.01, s'ils ne sont pas utilisés.

ANNULATION

Enagic se réserve le droit d'annuler une adhésion si un membre enfreint les politiques et procédures d'adhésion à E8PA Enagic, exerce des actions ayant un impact négatif sur le fonctionnement et l'image de marque d'E8PA, ou n'est plus un distributeur qualifié d'Enagic.

L'annulation de l'adhésion annuelle doit être effectuée dans les deux mois et au plus tard deux semaines avant l'expiration de l'adhésion.

L'adhésion E8PA sera annulée par Enagic et le remboursement des frais d'adhésion se fera sur la carte de crédit par rétro-facturation. Le distributeur, dans ce cas, est responsable d'une taxe de traitement de refacturation de 15% et de la valeur financière des E-point consommés. Tous les E-points émis seront annulés.

Si les paiements ne sont pas effectués, E8PA Co. LTD, assistée par les filiales du groupe Enagic, percevra le paiement sur les commissions / primes dues.

REMBOURSEMENT

Le remboursement des frais d'adhésion est intégral si la demande d'annulation est faite dans les sept (7) jours suivant l'enregistrement de l'adhésion ou du renouvellement. Aucune demande de remboursement ne sera acceptée après une période de sept (7) jours.

Les versements effectués avant l'annulation ne seront pas remboursés, sauf dans le délai de 7 jours indiqué ci-dessus.

Les délais de remboursement peuvent varier en fonction de la législation de l'état ou du pays concerné. Renseignez-vous auprès de votre agence locale ou du bureau de l'E8PA.

J'ai lu et accepté l'intégralité du contenu des politiques et procédures d'adhésion de l'E8PA.

Signature

Date

Nom (en majuscules)